

Scheibenhards

BULLETIN MUNICIPAL Avril 2021



*Toute l'équipe municipale vous souhaite de
joyeuses fêtes de Pâques !*

Mairie de Scheibenhard

32, rue des Tirailleurs Tunisiens

Tél. 03.88.94.80.82

Fax 03.88.94.61.00

 maire.scheibenhard@wanadoo.fr

 www.scheibenhard.com

 <https://fr-fr.facebook.com/scheibenhard/>

Horaires d'ouverture Öffnungszeiten :

Lundi / Montag : 10h00 - 12h00

Mardi / Dienstag : 17h00 - 19h00

Jeudi / Donnerstag : 13h30 - 15h30

Permanence du Maire Sprechzeiten vom Bürgermeister

Uniquement sur Rendez-vous
Bitte vereinbaren Sie einen Termin

Mardi / Dienstag : 18h00 - 19h00

Jeudi / Donnerstag : 09h00 - 11h30



Sommaire

VIE COMMUNALE

Le mot du Maire.....	3
La réunion du conseil municipal.....	4-5
Centre de dépistage franco-allemand..	5
Synthèse du contrôle sanitaire.....	6-7
La nouvelle carte d'identité.....	8

VIVRE ENSEMBLE

Communiqué de printemps.....	9
Règles de bon voisinage.....	10
Nos talentueux citoyens.....	11
Les grands anniversaires.....	12-13
Zéro déchets.....	14-15
Lutte contre les moustiques.....	16-17

JEUNESSE & ÉDUCATION

Assistante maternelle.....	17
École élémentaire.....	18
Les pages des enfants.....	19-20

VIE ASSOCIATIVE

Football-Club & Scheiweda bricolage...	21
--	----

À SAVOIR

Accueil fiscal de proximité.....	23
Programmes d'intérêt général.....	24
Grippe aviaire.....	25
Permanence des pharmacies.....	26
Urgences - Ambulances.....	27
Renseignements pratiques.....	28

Le mot du Maire

Voici plus d'un an déjà que sévit le coronavirus. Les gouvernements, qu'ils soient européens ou internationaux, ne savent plus sur quel pied danser. Leurs décisions prises souvent de façons expérimentales, aboutissent à des résultats controversés. Les statistiques sont interprétées par les spécialistes et nous sont retranscrites par les médias. Conclusion ? Lundi, l'Allemagne annonce une Pâques confinée, mercredi, la chancelière s'excuse de ses propos trop hâtifs, et le vendredi, voilà la France classée en zone à haut risque covid. Cette décision, certes prévisible, laisse présager des situations délicates pour nous, frontaliers.

Restons toutefois objectifs. Le taux de mortalité dû à la covid a baissé par rapport à l'année dernière. Nos écoles sont restées ouvertes, les salons de coiffure, les librairies et les autres magasins peuvent accueillir leur clientèle, nos usines tournent ! Pour combattre ce virus, de nombreux laboratoires développent des vaccins en un temps record. Il incombe donc à notre gouvernement de gérer la bonne logistique de vaccination. D'ici là, ne négligeons pas les gestes barrières, toujours et encore !

Petite nouveauté à Scheibenhart(t). Nous avons la possibilité de nous faire tester gratuitement, tous les samedis de 9h à 12h. C'est une initiative citoyenne locale financée intégralement par le Land Rheinland Pfalz. Notre Commune remercie sincèrement M. Martim Da Silva et toute son équipe de bénévoles pour leur engagement.



Das Coronavirus ist seit über einem Jahr aktiv. Regierungen, ob europäische oder internationale, wissen nicht mehr, wie sie damit umgehen sollen. Ihre oft experimentale Entscheidungen führen zu kontroversen Ergebnissen. Die Statistiken werden von Spezialisten interpretiert und von den Medien auf uns übertragen. Fazit ? Am Montag kündigt Deutschland ein geschlossenes Osterfest an, am Mittwoch entschuldigt sich die Bundeskanzlerin für ihre hastigen Äußerungen, und am Freitag wird Frankreich als Hochrisiko-Covid-Zone eingestuft. Diese vorhersehbare Entscheidung deutet auf heikle Situationen hin für unsere Grenzgänger.

Bleiben wir jedoch objektiv. Die Sterblichkeitsrate aufgrund von Covid ist gegenüber dem Vorjahr gesunken. Unsere Schulen sind geöffnet, Friseure, Bücherläden und andere Geschäfte empfangen ihre Kundschaft, unsere Fabriken produzieren weiterhin ! Um diesen Virus zu bekämpfen, entwickeln viele Labors in Rekordzeit Impfstoffe. Es liegt daher an unserer Regierung, die ordnungsgemäße Logistik der Impfung zu verwalten. Bis dahin sollten wir Hygiene und Schutzmaßnahmen zwingend einhalten !

Kleine Neuigkeit in Scheibenhart(t). Wir haben die Möglichkeit, jeden Samstag von 9 bis 12 Uhr kostenlos getestet zu werden. Es ist eine lokale Bürgerinitiative die zu 100 % vom Land Rheinland Pfalz finanziert wird. Unsere Gemeinde bedankt sich recht herzlich bei H. Martim Da Silva und bei allen ehrenamtlichen Helfern.

Le Maire, Gérard Helffrich

Conseil Municipal de Scheibenhart

Séance ordinaire du 16 février 2021 à 19h00

Présents : HELFFRICH Gérard, BUHL Fabienne, LAMPIN Patrick, STOERTZER Bertrand, ARBOGAST Pascale, BERTSCH François, BINGLER Stéphane, BOUROT Jean-Michel, GROSS Alain, OLIVIER Laurent, RAUSCHER Michel, RAUSCHER Yannick, WUST Nadine.

Assiste également à la séance : Mme Anne STREISSEL

Absents excusés : BAYER Julien, MOOG Mireille.

N° 2021-01 : CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM À TEMPS NON-COMPLET

Le Conseil Municipal, après délibération (à l'unanimité) décide :

- 1 - La création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps non-complet soit 15,35/35ème à compter du 1^{er} mars 2021. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles.
- 2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

N° 2021-02 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Conseil Municipal, après délibération (à l'unanimité) décide :

- 1 - La création d'un emploi d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à compter du 17 février 2021. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
- 2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

N° 2021-03 : CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Conseil Municipal, après délibération (à l'unanimité) décide :

- 1 - La création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 17 août 2021. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur principal de 1ère classe.
- 2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

N° 2021-04 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Conseil Municipal, après délibération (à l'unanimité) décide :

- 1 - La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non-complet soit 7/35ème à compter du 1er mars 2021. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.
- 2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

N° 2021-05 : DESIGNATION DU DELEGUE « ELU » AU CNAS

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Scheibenhart a adhéré au CNAS (Comité National d'Action Sociale) en date du 1er septembre 2015 par la délibération N° 2015-50.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (à l'unanimité) désigne Mme Fabienne BUHL, 1ère adjointe au Maire, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

N° 2021-06 : FORMATION LICENCE IV

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération N° 2019-21 prise le 16 juillet 2019 la Commune de Scheibenhard a décidé de préserver la Licence IV de débit de boissons exploitée par l'Auberge de la Fleur située à Scheibenhard au n° 6 rue des Tirailleurs Tunisiens.

Le permis d'exploitation de cette licence est délivré après une formation spécifique.

La formation Permis d'exploitation est d'une durée variable selon l'expérience de l'exploitant (entre 6 et 20 heures). Elle a pour objectif d'informer l'exploitant sur ses droits et obligations en matière de vente d'alcool. Ses enseignements portent notamment sur la prévention et la lutte contre l'alcoolisme, la protection des mineurs et la répression de l'ivresse publique, la réglementation sur les stupéfiants, la lutte contre le bruit et les principes généraux de la responsabilité civile et pénale. À l'issue de cette formation, une attestation valant permis d'exploiter pendant 10 ans est délivrée.

Le Conseil Municipal, après délibération (à l'unanimité) : - **désigne** M. Patrick LAMPIN, 2^{ème} adjoint au Maire, pour effectuer cette formation.

N° 2021-07 : PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL - RECOURS GRACIEUX CONTRE L'ARRÊTÉ N°2020/95 DU 07/12/2020

Monsieur le Maire informe que par courrier RAR daté du 05 février 2021 Maître Franck MERKLING, avocat associé au sein du Cabinet Alexandre – Levy – Kahn – Braun & Associés a saisi au nom et pour le compte de la Société AMIRAL l'EPF d'Alsace d'un recours gracieux contre l'Arrêté N°2020/95 du 7 décembre 2020, par lequel l'EPF d'Alsace exerce le droit de préemption urbain sur les parties à détacher de la propriété située à Scheibenhard, Lieudit « Kreuzäcker », cadastrée section 12 numéros 124 et 125 d'une contenance de 132 ares.

Le Conseil Municipal, après délibération (à l'unanimité) : - **décide** que l'EPF d'Alsace ne retire pas cet arrêté.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le texte intégral des délibérations est consultable à la mairie.

Centre de dépistage franco-allemand

Centre de dépistage franco-allemand



Un centre de « dépistage-Covid-19 » franco-allemand est installé à Scheibenhardt Allemagne et à Scheibenhard France les samedis de 9H à 12H.

Les citoyens peuvent se faire tester gratuitement sur le Coronavirus.

Une pré-inscription n'est pas nécessaire.

Il faut compter entre 20 et 30 minutes pour le test y compris les résultats.

Un certificat est délivré en cas de test négatif.



- Semaines paires (à partir du 27/03/2021) à Scheibenhardt Allemagne au Bürgerhaus, Hasenweg 11, 76779 Scheibenhardt.

Semaines impaires (à partir du 03/04/2021) à Scheibenhard France à la Salle polyvalente, 1 rue de l'ancienne Gare, 67630 Scheibenhard.

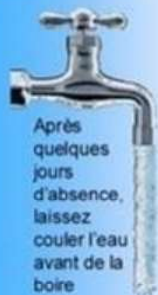
Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Février 2021



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

Syndicat des Eaux de LAUTERBOURG ET ENVIRONS

ORIGINE DE L'EAU

Le Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs (13 958 habitants)¹ est alimenté en eau par 3 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 05 juillet 2010 et disposent de périmètres de protection. L'eau est distribuée sans traitement. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux forages, aux réservoirs et sur les réseaux de distribution.

(1) population au 01/01/2020

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

34 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 31 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 32,1 °f (degré français)
- pH : 7,4

Eau très dure (très calcaire), légèrement agressive et proche de l'équilibre.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 7,9 mg/l
- Teneur maximale : 17,4 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité ²

- Teneur moyenne en chlorures : 15,4 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 9,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,08 mg/l

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

(2) Valeurs guides établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution.

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par le Syndicat des eaux de Lauterbourg et Environs est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

VIE COMMUNALE

Découvrez la nouvelle carte d'identité française

La nouvelle carte nationale d'identité est au format carte bancaire (comme le nouveau permis de conduire). Elle comporte une puce électronique, hautement sécurisée, contenant une photo du visage du titulaire et ses empreintes digitales. Elle est aussi équipée d'un cachet électronique visuel (CEV) permettant une lecture automatique.

C'est un règlement européen du 20 juin 2019 qui impose la généralisation de cette carte à partir du 2 août 2021. Elle sera obligatoire dans tous les États de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité.

Que contient-elle ?

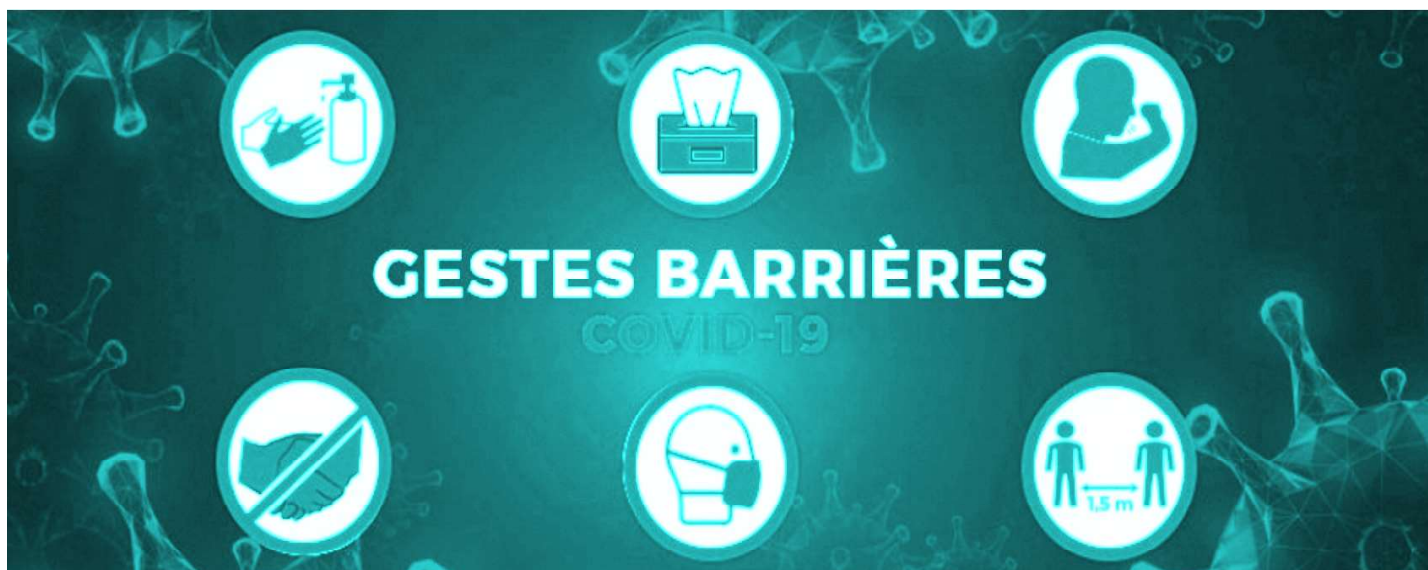
Son composant électronique, hautement sécurisé, comprend des informations qui figurent sur la carte : nom, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, l'adresse, la taille, le sexe, la date de délivrance de la carte et sa date de fin de validité ainsi que, comme pour le passeport, la photo du visage et les empreintes digitales (sauf pour les mineurs de moins de douze ans). Elle est également dotée d'un cachet électronique visuel signé par l'État, qui reprend les données inscrites sur la carte, ce qui permettra de détecter rapidement une éventuelle fraude si ces données ont été modifiées.



Dois-je renouveler ma carte qui est à l'ancien format ?

Il n'est évidemment pas obligatoire que tous les citoyens soient munis d'une telle carte à partir du 2 août 2021. En revanche, aucune carte nationale d'identité à l'ancien format ne pourra être délivrée à partir de cette date.

Vous n'avez donc pas besoin de renouveler votre carte actuelle de manière anticipée si elle est encore valide. Ce n'est qu'à partir de 2031 que vous ne pourrez plus voyager dans l'espace européen avec votre ancienne carte.



VIVRE ENSEMBLE

Communiqué de printemps

Faites le plein de vitamines D ! Profitez de votre temps libre, de cette belle saison qu'est le printemps et reconnectez-vous avec la nature. Appréciez les paysages et toute leur biodiversité ! En forêt, à la campagne, dans un parc ou autour d'une aire de jeux... rien de mieux qu'un pique-nique ou un goûter en plein-air.



Idéales pour la promenade familiale, empruntez les 25 sentiers balisés du territoire, qui pour certains sont reliés entre eux. Chaque randonnée nous mène à travers des paysages divers (Rhin, forêt, site protégé, Ried, plaine, vergers...), une richesse naturelle florissante et revigorante à découvrir, ou inspirez-vous de nos idées d'escapades, pour explorer le nord de l'Alsace autrement !

Les circuits vélo sont pour la plupart plats et variés... donc parfait pour toute la famille !

Pédalez en toute quiétude, à votre rythme le long de la Véloroute Rhin, ou empruntez la Véloroute de la Vallée de la Lauter.

Partez à l'aventure avec Randoland ! Les balades ludiques, véritables jeux de piste telle une enquête à résoudre, adaptées à trois niveaux d'âge. Nous sommes convaincus que vos enfants ne traineront pas des pieds en récoltant les indices pour résoudre les énigmes.

Associez votre téléphone à une activité au grand air et découvrez le géocaching, une chasse au trésor high-tech. 3 circuits sont en place sur le territoire : "Entre monts et vallées" (env.20km), "Tour et détour" (env.24km) et "En passant par Beinheim" (env.2 km)

Toutes les informations, sont à votre disposition dans nos bureaux d'accueil, soit à Lauterbourg, Mothern ou Seltz, ou sur notre site www.tourisme-pays-seltz-lauterbourg.fr

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : Tourisme Pays de Seltz-Lauterbourg, Rhin et Nature





VIVRE ENSEMBLE- FAIRES MITEINANDER



Avec l'arrivée des beaux jours, le besoin de sortir, bricoler, préparer le potager paraît évident. Cependant, pour le bien-être de tous, il est bon de rappeler quelques règles de bon voisinage.

Mit dem Frühling kommt auch das Bedürfnis raus zu gehen, zu basteln, den Gemüsegarten vorbereiten. Für das Wohl aller ist es jedoch gut, sich an einige Regeln der guten Nachbarschaft zu erinnern.

HORAIRES DE BRICOLAGE - JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur sont autorisés aux horaires suivants :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h00

le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h00

ZEITEN ZUM BASTELN ODER FÜR DIE GARTENARBEIT

Heimwerker- und Gartenarbeiten mit Wärme- oder Elektromotor-Geräten sind zu folgenden Zeiten zulässig:

Montag bis Freitag von 8 bis 12 Uhr und von 13:30 bis 19 Uhr

Samstag 8 bis 12 Uhr und 13:30 bis 18 Uhr

HAIES, TROTTOIRS et CANIVEAUX

Il appartient à chaque résident de la commune de contenir tout débordement d'arbre ou d'arbuste sur la chaussée qui pourrait gêner le passage sur les trottoirs, ainsi que la visibilité des voitures. La hauteur des haies ne doit pas dépasser deux mètres. L'entretien des trottoirs et caniveaux est également sous la responsabilité des riverains.

HECKEN GEHWEGE UND ABLÄUFE

Es liegt an jedem Einwohner der Gemeinde, einen Überlauf von Bäumen / Sträuchern auf der Straße einzudämmen, der den Durchgang auf den Bürgersteigen behindern könnte, sowie die Sichtbarkeit von Autos. Die Höhe der Hecken darf zwei Meter nicht überschreiten. Die Instandhaltung von Gehwegen und wasserrinnen liegt ebenfalls in der Verantwortung der Bewohner.

DIVAGATION DES CHIENS

Objet de nombreuses querelles de voisinage, les déjections canines sur la voie publique posent problème. Souillant les trottoirs et les espaces verts, elles sont peu hygiéniques et désagréables à regarder. Tout possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines.

HUNDEKOT AUF DEM GEHWEG

Das Thema vieler Nachbarschafts- streitigkeiten, Hundekot auf öffentlichen Straßen ist ein Problem. Verschmutzte Bürgersteige und Grünflächen sind unhygienisch und unangenehm anzusehen. Jeder Hundebesitzer ist verpflichtet, unverzüglich mit geeigneten Mitteln der Hundekot aufzusammeln.

STATIONNEMENT GÊNANT...

De plus en plus de véhicules sont stationnés sur les trottoirs de la commune, pendant une durée assez longue, obligeant les piétons à marcher sur la route. Ceci entraîne un problème de sécurité tant pour les enfants que pour les citoyens. Merci à ceux pouvant se garer dans leur propriété de le faire.

PARKEN AUF DEM GEHWEG

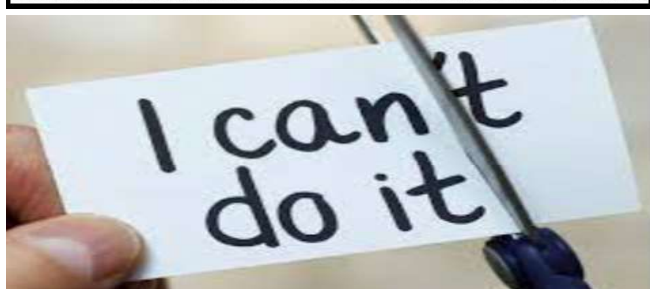
Immer mehr Fahrzeuge stehen längere Zeit auf den Bürgersteigen und zwingen Fußgänger, auf der Straße zu gehen. Dies führt zu einem Sicherheitsproblem für alle Bürger. Vielen Dank an diejenigen, die dafür auf ihrem Grundstück parken.

Nos talentueux citoyens

Vous avez un talent, une passion que vous voulez partager, envoyez vos textes et photos à mairie.scheibenhard@wanadoo.fr pour parution dans nos prochains bulletins.

Interview de Baptiste Martig :

J'ai commencé l'athlétisme handisport en septembre 2017. Mes spécialités sont le 100m et le 400m en fauteuil et le lancer de poids. En février 2018, les championnats de France athlétisme handisport où je suis devenu champion de France en lancer de poids junior hiver 2018. En octobre 2018, j'ai rejoint le collectif fauteuil junior français. Avec d'abord le stage avec le collectif France jeunes à Bourges. Puis il y a eu en février 2019, le stage avec le collectif fauteuil à Dinard et enfin le stage avec le collectif France jeunes près de Bordeaux en avril 2019. Malheureusement j'ai dû mettre l'athlétisme en pause en octobre 2019 pour pouvoir suivre pleinement mes études en alternance d'assurance.





RAUSCHER	Georges	Né le	10.04.1930	91	ans
SCHEURER	Robert	Né le	11.04.1949	72	ans
HOFF	Charles	Né le	18.04.1942	79	ans
BLUHM	Roswitha	Née le	19.04.1950	71	ans
GABRIEL	Gérard	Né le	22.04.1946	75	ans
EICHELDINGER	Antoine	Né le	01.05.1941	80	ans
STOERTZER	Robert	Né le	04.05.1936	85	ans
BRENCKLE	Bernard	Né le	05.05.1950	71	ans
FRITZ	Mathilde	Née le	06.05.1938	83	ans
FACCIA	Huguette	Née le	09.05.1951	70	ans
SCHMALTZ	Marie-Louise	Née le	09.05.1935	86	ans
ALVAREZ	Francisco	Né le	14.05.1943	78	ans
PALAU	Christian	Né le	17.05.1950	71	ans
HIEBEL	Victor	Né le	21.05.1931	90	ans
MATHERN	Marcel	Né le	22.05.1930	91	ans
MAURY	Marie-Antoinette	Née le	23.05.1933	88	ans
HOLLER	Monique	Née le	29.05.1947	74	ans
WERNER	Francis	Né le	04.06.1949	72	ans
RAUSCHER	Bernadette	Née le	11.06.1947	74	ans
TODE	Andreas	Né le	13.06.1951	70	ans
STOERTZER	Monique	Née le	13.06.1946	75	ans
KRAEMER	Blanche	Née le	13.06.1946	75	ans
ROUYER	Marie-Rose	Née le	15.06.1938	83	ans
BAUER	Anton	Né le	20.06.1946	75	ans
SCHMITT	Ida	Née le	22.06.1933	88	ans
BOGNER	Marie	Née le	26.06.1931	90	ans
RIPP	Jean-Paul	Né le	27.06.1935	86	ans
KARCH	Hubert	Né le	28.06.1938	83	ans



**Mme Karch Madeleine, née le
01.03.1941 a fêté ses 80 ans**

**Le Maire et les adjoints souhaitent une
très bonne santé et beaucoup de
bonheur!**

**Le traditionnel panier garni a été
remis au nom de la commune.**

**Les personnes ne souhaitant pas figurer dans cette rubrique sont priées d'en informer la
secrétaire de Mairie.**

**Möchten Sie nicht in unserer Geburtstagsliste erscheinen, so teilen Sie dies bitten der
Sekretärin im Rathaus mit.**

CONTINUEZ À DONNER VOTRE SANG

Les malades ont besoin de vous !

**LE 28.04.2021 de 16h-19h30
à la salle polyvalente de la Lauter
de LAUTERBOURG**

**Donner une heure de son temps,
cela ne me coûte rien, et
pourtant, cet acte sauve des vies !**

**Un don de sang permet de sauver
trois vies !**

**Le don de sang est un moment de
partage et de générosité.**

Une collation est proposée après le don du sang



Infos zéro déchet

n°14 avril 2021



Devenons Citoyens éco-responsables

Demain tous relais composteurs !

*Vous êtes convaincu que les **déchets verts** sont une **ressource à valoriser** ?*

*Vous êtes adepte du **jardinage au naturel** ?*

*Vous **compostez** déjà ou vous souhaitez vous y mettre ?*

*Vous aimeriez **approfondir vos connaissances** et les **transmettre** autour de vous ?*

*Vous souhaitez partager un moment **convivial** ?*

Dans le cadre de son plan local de prévention des déchets, le SMICTOM vous propose une formation pour **devenir un relais composteur** !



Qu'est-ce qu'un relais composteur ?

Un relais composteur est une personne porteuse de bonnes pratiques sur le compostage et le jardinage « zéro déchet » auprès de **leurs proches, de leurs voisins...** Il participe aussi au **réseau** des relais composteurs du SMICTOM.

C'est une première étape : un relais n'est pas un guide composteur ou un maître composteur, qui nécessitent des formations agréées plus poussées.



À qui s'adresse la formation ?

Toute personne habitant sur le territoire du SMICTOM Nord Alsace, ayant déjà pratiqué ou non le compostage, et souhaitant acquérir puis transmettre le savoir-faire autour de soi est cordialement invitée à s'inscrire à la formation.



La formation

- **Contenu** : théorie (2 h) et ateliers pratiques (7 h)
Compostage, lasagnes végétales, tonte mulching, paillage, initiation à la permaculture...
- **Quand ?**
Le vendredi 21 mai 2021 de 17h à 19h
et le samedi 22 mai 2021 de 9h à 17h
- **Où ?**
Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen
- **Intervenantes** :
Corinne Bloch - les Ateliers de la Terre
Françoise Braun – SMICTOM Nord Alsace
- **Nombre maximum de participants** : en fonction du contexte sanitaire.
- **Modalités pratiques**
 - La formation vous est offerte. Repas du samedi à votre charge (tiré du sac).
 - Un kit surprise à l'issue de la campagne.





Comment vous inscrire ?

- Complétez le questionnaire ci-dessous et renvoyez le au SMICTOM (adresse bas de page) avant le 1^{er} mai 2021.
- Sélection des candidatures sur la base du questionnaire par le comité de pilotage PLPD
- Vous serez informé.e si votre candidature est retenue au plus tard le 19 mai 2021.

Candidature pour devenir relais composteur :

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Commune :
 Mail : Téléphone :

Je souhaite suivre la session 2021 de la formation de relais composteur organisée par le SMICTOM NORD ALSACE

Je composte déjà : Oui Non



Années d'expérience : Années

J'utilise mon compost : Oui Pas encore J'ai un jardin potager : Oui Non

J'ai déjà participé à une réunion d'information ou une conférence sur le compostage : Oui Non
 Année Lieu.....

Motivations à devenir relais composteur :

.....

- Je m'engage à :
- Suivre les 2 modules de formation du vendredi et samedi
 - Accueillir et co-animer un atelier compostage
 - Communiquer sur le compostage autour de moi à l'aide des outils transmis par le SMICTOM
 - Participer au réseau des relais composteurs du SMICTOM (au minimum : une rencontre conviviale par an) sur une durée de 3 ans.

Fait à : Le :
 Signature :

Le SMICTOM Nord Alsace adaptera le dispositif en fonction des contraintes liées au contexte sanitaire.

La lutte contre les moustiques le long de la bande rhénane nord et dans le Ried

Le syndicat mixte de lutte contre les moustiques (SLM67) est l'opérateur public de démoustication qui intervient dans le département du Bas-Rhin pour limiter la nuisance due aux moustiques dans ses communes membres. Le syndicat est également mandaté par l'Agence Régionale de Santé Grand-Est pour surveiller et lutter contre une espèce de moustique vectrice de maladies tropicales, le moustique tigre. D'après les dernières données entomologiques récoltées par l'équipe du SLM67, le moustique tigre n'est présent, actuellement, que dans certaines communes de l'Eurométropole de Strasbourg.

Dans le cadre de la lutte contre la nuisance, l'équipe du SLM67 cible essentiellement quatre espèces de moustiques parmi la trentaine d'espèces présentes dans le Bas-Rhin. Ces espèces ciblées piquent l'homme et se retrouvent en grandes quantités dans les communes les soirs de printemps et d'été. L'objectif n'est pas d'éradiquer ces moustiques mais bien de diminuer leur nombre et donc leurs piqûres au sein des communes membres du SLM67.

Les agents du SLM67 interviennent en milieu naturel. Site internet du SLM67: www.slm67.fr

Les larves de moustiques sont visées par les traitements. Elles se développent dans l'eau stagnante après la mise en eau de zones inondables (roselières, anciens bras du Rhin en milieu forestier, etc.).

La durée de vie d'une larve dans l'eau est d'environ une semaine en été.

Au bout de cette phase aquatique, le moustique adulte émerge.



La durée du développement larvaire va avoir son importance dans l'efficacité des interventions. En effet, le produit utilisé, le Bti (bacille de Thuringe), doit être ingéré par les larves pour être actif. Les équipes interviennent seulement lors de la phase de développement des moustiques dans l'eau. Lorsque les surfaces inondées sont importantes et que les gîtes larvaires sont difficiles d'accès, le SLM67 fait appel au traitement aérien par hélicoptère. Le SLM67 collabore depuis près de 30 ans avec une équipe allemande de démoustication (la KABS) pour réaliser ces traitements aériens.

Afin de limiter l'impact de ses interventions sur la faune dite non-cible et sur les habitats naturels, le SLM67 affine ces interventions à l'aide d'une cartographie précise des sites de traitement et de la prise en compte de données naturalistes (présence d'espèces animales sensibles).

Fondé en 1983, le SLM67 compte aujourd'hui 13 communes et 2 communautés de communes membres : la communauté de communes du Pays Rhénan et la communauté de communes du Canton d'Erstein. Le Président du SLM67 est monsieur Jean-Michel FETSCH, maire de Lauterbourg.

Pour l'aspect technique, le SLM67 est composé d'une petite équipe d'agents permanents basée à Strasbourg au sein d'un institut appartenant à la faculté de médecine de Strasbourg (Institut de Parasitologie et Pathologie tropicale). Des agents communaux de la mairie de Lauterbourg s'occupent de la partie administrative du syndicat.

Les traitements à pied sont réalisés par une cinquantaine d'agents vacataires qui œuvrent en milieu naturel. Ces traitements se font à l'aide d'une pompe à dos ou à la main en fonction de la formulation de produit utilisée. Les sites d'interventions se situent dans des zones souvent difficiles d'accès en milieu forestier.

Pour obtenir davantage de renseignements sur le traitement et pour faire partie de l'équipe d'intervention à pied, vous pouvez contacter le SLM67 par mail : contact@slm67.fr

Les moustiques domestiques

Certaines espèces de moustiques pondent leurs œufs à la surface de l'eau dans des contenants stockés dans les jardins des particuliers. Des gestes simples existent pour limiter leur développement : vider ou changer l'eau 2 fois par semaine, ranger à l'abri de la pluie, fermer hermétiquement avec un couvercle adapté ou une moustiquaire et un tendeur.

Saison 2020

En mars et avril, des surfaces importantes de prairies et forêts étaient en eau dans le secteur de Sélestat, Forstfeld et Leutenheim. Les hautes eaux du Rhin au mois de juin et d'août ont mis en eau des gîtes larvaires en forêt alluviale. La crise sanitaire a empêché l'intervention aérienne prévue en avril mais le SLM67 a pu compter sur ses agents responsables du traitement à pied pour réaliser les interventions nécessaires entre mars et septembre.



JEUNESSE & ÉDUCATION

Assistante maternelle agréée cherche enfant à garder

Je m'appelle Aurore, j'ai 35 ans, je suis maman d'une petite fille de 2 ans et je suis nouvellement agréée sur la commune de Niederlauterbach.

Je dispose actuellement de deux places pour accueillir des bébés (0-3 ans) à temps complet de préférence (minimum 35 heures par semaine).

Travailler avec les enfants est pour moi une grande passion. J'aspire à les voir grandir, progresser et s'épanouir. Je pratique à petite échelle la langue des signes pour bébé pour comprendre rapidement les besoins et émotions de votre enfant.

Je pratique la DME, le portage physiologique, la motricité et le jeu libres, les activités en extérieur et manuelles. J'attache énormément d'importance au rythme de l'enfant (sommeil, repas, langage, propreté...). Je peux également parler ou chanter en anglais à vos loulous. Ma fille étant franco-américaine, la langue anglaise fait partie intégrante de son éducation. Je serai ravie de partager cela avec vos enfants.

Je soutiens également toutes les mamans qui souhaitent continuer l'allaitement maternel. Je suis quelqu'un de dynamique, très souriante, douce et patiente. Mes disponibilités sont les suivantes : du lundi au vendredi.

N'hésitez pas à me contacter au 07 50 66 16 35 ou à l'adresse mail suivante : aurore.assmat@icloud.com pour plus d'informations. A très vite, je l'espère.

École élémentaire

Carnaval

Les élèves ont fêté carnaval à l'école.



Les enfants ont fabriqué et mangé des beignets avec Angélique et Estelle.



Pâques



Réalisation de décorations de Pâques à rapporter chez soi et pour les résidents de l'Abrapa.





C'est quoi, Pâques ?

Chocolat, cloches, repas familial... Le week-end de Pâques est synonyme de fête pour les petits et les grands. Mais...

C'est quoi, Pâques ? Tous les enfants connaissent Pâques : c'est le jour où l'on peut ramasser et dévorer plein de chocolats ! Mais sais-tu que cette fête a une origine religieuse ? La religion chrétienne est basée sur la vie de Jésus, le fils de Dieu, Pâques correspond à sa résurrection.

Si tu as suivi une éducation religieuse, tu sais peut-être que d'après les chrétiens Jésus est mort crucifié et que deux jours après, le dimanche, ses disciples l'ont découvert ressuscité. Le jour de la résurrection du Christ correspond au dimanche de Pâques.

Pourquoi ramasse-t-on des œufs en chocolat à Pâques ? L'œuf symbolise à la fois la résurrection « la vie et la fécondité » et rompt les 40 jours de Carême. Autrefois, les gens s'offraient de vrais œufs à Pâques. Depuis, la tradition a changé. Aujourd'hui, les enfants ramassent dans les jardins des œufs en chocolat. Aujourd'hui, Pâques est devenue une fête célébrée par des croyants et des non-croyants, elle symbolise aussi l'arrivée du printemps.


Le Labyrinthe

Aide Marie à sortir du labyrinthe !

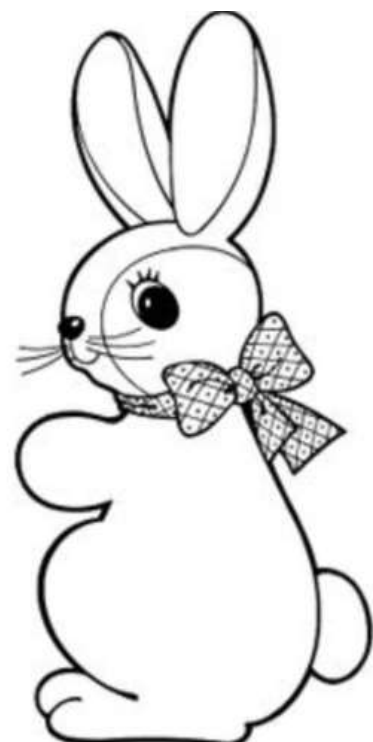
Colorie le bon chemin chaque fois que tu trouves la réponse 8

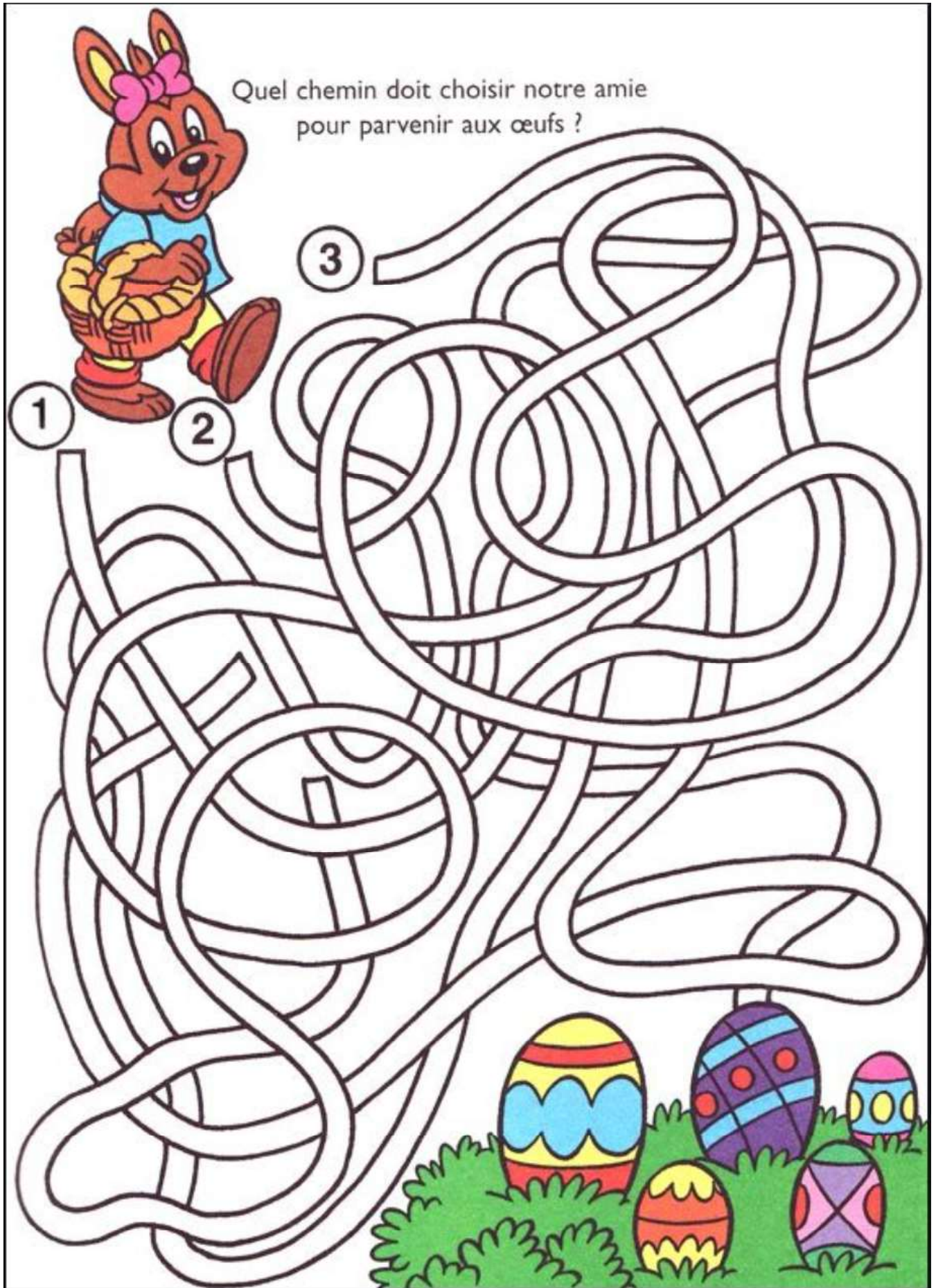
Entrée
= 8



8+2	2+4	2x3	4:2	7-1	6-2	7+1	5-3
6+3	1+8	0x8	8x1	9-1	2x4	10-2	3x3
10-3	0+9	7-1	5+3	8+2	10+2	4x1	8:2
1+9	4x2	0+8	8-0	7+2	8x1	6+2	1+7
8+2	1x8	6x1	10-1	5-3	2x4	8x0	4x2
9+1	7+1	2+6	10-2	10-3	2+6	4+5	5+3
10-3		9-1	8-0	3+5	2x3	0+8	
9-2		6-2	2+5	1x7	7x1	9-1	
7+3		6+2	1+7	4x2	1x8	10-2	
1+3	4+5	10-0	3+5	2+5	1x9	10:2	5-3
8x0	8:2	5+2	1x8	10-2	5+1	4x1	4-4

Sortie





VIE ASSOCIATIVE

Scheiweda Bricolage

La décoration saisonnière du club de bricolage est prête à accueillir les oiseaux gazouillant du matin annonçant le printemps et Pâques.



Football club

Le 25.04.2021, le Football Club de Scheibenhart vous propose à nouveau ses plats à emporter.

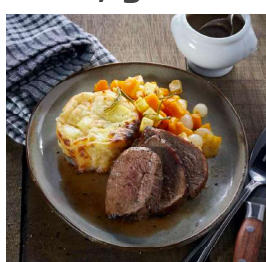
Au Menu:

Pot au feu traditionnel :

16 €

Rouleau de veau aux girolles , gratin et légumes :

16 €



Les plats seront uniquement:

- à emporter ou en livraison (à préciser lors de la réservation)

Merci de réserver **avant le 21.04.2021** auprès de:

Marcel Staus : 03.88.94.84.19

Remi Wingerter: 03.88.94.81.18

Un grand merci pour votre soutien ! nous comptons sur vous !



Objets trouvés

Votre objet s'y trouve peut-être !

Il est possible de récupérer à l'accueil de la mairie divers objets trouvés (clé, portefeuille, bijoux...)

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif prouvant que vous en êtes bien le propriétaire (facture, photos...).

Nous vous invitons également à nous déposer les objets que vous trouvez dans nos rues pour que son propriétaire puisse venir le récupérer chez nous.

Service-Public.fr **FAMILLE**

Vacances scolaires printemps 2021

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

AVRIL			MAI		
V	9	S. Gautier	S	1	Fête du travail
S	10	S. Fulbert	D	2	S. Boris
D	11	S. Stanislas	L	3	S. Philippe, Jacques
L	12	S. Jules	M	4	S. Sylvain
M	13	Se Ida	M	5	Se Judith
M	14	St Maxime	J	6	Se Prudence
J	15	S. Fabien	V	7	Se Gisèle
V	16	S. Benoît Joseph	S	8	Victoire 1848
S	17	S. Ansoin	D	9	S. Pacôme
D	18	S. Parfait	L	10	Se Solange
L	19	Se Emma	M	11	Se Estelle
M	20	Se Odette	M	12	S. Achille
M	21	S. Anselme	J	13	Ascension
J	22	S. Alexandre	V	14	S. Matthias
V	23	S. Georges	S	15	Se Denise
S	24	S. Fidèle	D	16	S. Hénri
D	25	S. Marc	L	17	S. Pascal
L	26	Se Aïda	M	18	S. Eric
M	27	Se Zita	M	19	S. Yves
M	28	Se Valérie	J	20	S. Bernardin
J	29	Se Cath. de Sienne	V	21	S. Constantin
V	30	S. Robert	S	22	S. Emile

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

SGA
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc



À SAVOIR



Permanence Accueil Fiscal de Proximité

La plage horaire de réception du public pour la permanence de LAUTERBOURG va être élargie durant la période des déclarations des revenus de l'année 2020.

La réception continuera à se faire uniquement sur RDV.

A compter du 31 mars 2021 et jusqu'au 9 juin 2021, les RDV seront possibles de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Information pratique :

Date limite de dépôt de la déclaration papier : jeudi 20 mai 2021

Date limite de dépôt de la déclaration sur internet : mardi 8 juin 2021

Sprechstunde für ihre Steuererklärung

Der öffentliche Empfang Zeitraum für die Sprechstunde von LAUTERBOURG wird während des Zeitraums der Erstellung der Einkommenserklärung für das Jahr 2020 verlängert.

Der Empfang erfolgt weiterhin nach Vereinbarung.

Vom 31. März 2021 bis zum 9. Juni 2021 sind Termine von 8:30 bis 12:00 Uhr und von 14:00 bis 17:00 Uhr möglich.

Wichtige Information :

Einreichung der Steuererklärung in Papierform bis zum: Donnerstag, 20. Mai 2021

Einreichung der Steuererklärung Online bis zum: Dienstag, 8. Juni 2021



À SAVOIR

Programmes d'intérêt général: Rénov'Habitat & Soutien à l'Autonomie par la CEA

Réduire sa facture de chauffage, Réhabiliter un logement devenu vétuste, Valoriser et Sauvegarder son patrimoine vacant, Sécuriser ses loyers ou recettes locatives, ou encore Adapter son logement ou celui d'un proche à la perte d'autonomie sont autant de priorités sur lesquelles la Collectivité européenne d'Alsace apporte des solutions à travers son expertise technique et financière.

Vous êtes propriétaires ou copropriétaires de votre logement, la Collectivité européenne d'Alsace peut vous accompagner dans votre projet de travaux d'amélioration de votre habitat. En effet, rénover ou adapter son logement c'est améliorer son confort de vie au quotidien et diminuer sa consommation énergétique.

La Collectivité européenne d'Alsace a mis en place des appuis pour vous accompagner financièrement dans vos projets de travaux de rénovation énergétique, de sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial et d'adaptation du logement liés à la perte d'autonomie avec un suivi à chaque phase de votre projet : choix des travaux à effectuer, demande de subvention, élaboration d'un plan de financement mobilisant toutes les aides possibles ou encore visite d'un professionnel spécialisé dans votre problématique de travaux (ergothérapeute, thermicien...).

Pour les propriétaires n'ayant pas de projet de travaux mais souhaitant mieux maîtriser leur consommation énergétique, des visites à domicile peuvent aussi être réalisées.

Si vous envisagez des « travaux d'amélioration de votre logement », un seul réflexe, contactez l'opérateur proche de chez vous :

Pour les travaux de rénovation : La société URBAM Conseil - au 03.67.10.35.12 ou par mail pig67@urbam.fr et consultez le site <http://www.urbam.fr> ; hors périodes de restrictions sanitaires permanences sur RDV à Haguenau (2ème et 4ème jeudi du mois de 14h à 15h30 à la Maison de la CeA (3 rue des Sœurs), Wissembourg (1er jeudi du mois de 13h30 à 15h à l'Unité Technique de la CeA - 22 rue Alfred Kastler Zone d'Activité Sud et 3ème jeudi du mois de 13h30 à 15h à la CC du Pays de Wissembourg - 4 quai du 24 Novembre) – permanences sans RDV à Hohwiller (3ème jeudi du mois de 16h30 à 17h30 à la CC de l'Outre Forêt – 4 rue de l'Ecole)

Pour les travaux de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial : le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord au 03 88 01 49 59 ou par mail contact@parc-vosges-nord.fr ou le CAUE du Bas-Rhin (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement) au 03 88 15 02 30 ou par mail caue@caue67.com

Pour les économies sur factures d'énergie : le SLIME : un chargé de visite SLIME au 03.88.76.63.01 ou slime@bas-rhin.fr

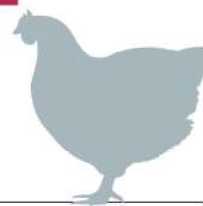
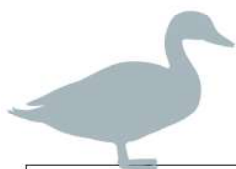
Pour les travaux d'adaptation du logement : le CEP CICAT au 03 88 76 16 50 ou par mail contact@cep-cicat.com ; hors périodes de restrictions sanitaires permanences à Haguenau (1er et 3ème mercredi du mois de 9h à 11h au Centre Médico-Social - 11 boulevard de l'Europe), Wissembourg (1er et 3ème mardi du mois de 9h à 11h au Centre Médico-Social, Cour de la Commanderie - 2A rue de l'Ordre Teutonique)

Pour toutes questions juridiques, financières et fiscales, vous avez également la possibilité de contacter l'ADIL : les consultations sont assurées par téléphone au 03 88 21 07 06, par courrier électronique (formulaire de contact sur www.adil67.org) ou sur rendez-vous par visioconférence toute la journée aux horaires habituels d'ouverture.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

- ▶ exercer une **surveillance** quotidienne de vos animaux.

Pour connaître la zone dont vous dépendez :

<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>

Rubrique : *Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe*



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- **protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;**
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut **protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;**
- il faut réaliser un **nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée...** pour le nettoyage de votre élevage.

À SAVOIR

Permanence des pharmacies

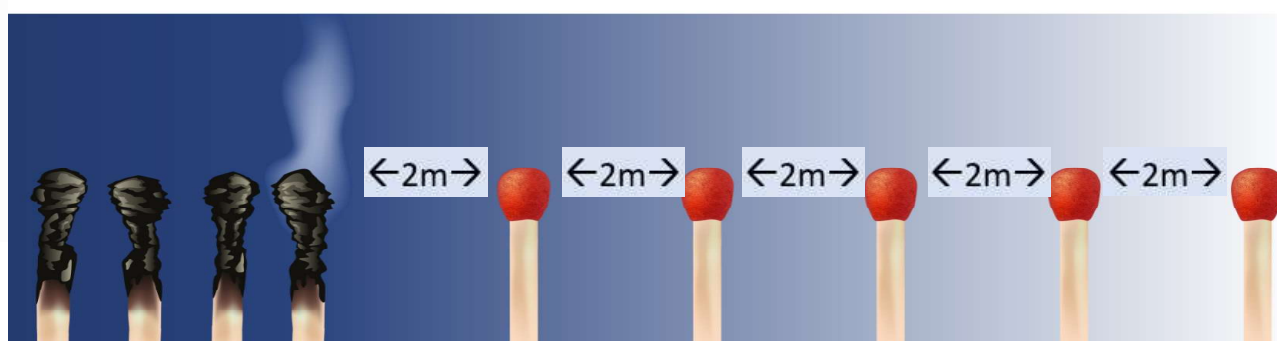
<http://www.pharma67.fr/>



Sous réserve de modifications, ce tableau vous communique les pharmacies de garde à titre indicatif.

Avril			Mai (suite)		
Dimanche	04	Wissembourg / Centrale	Jeudi	13	Lauterbourg
Lundi	05	Seebach	Dimanche	16	Soultz s./forêt
Dimanche	11	Betschdorf	Dimanche	23	Wissembourg / L'Europe
Dimanche	18	Merkwiller-Pechelbronn	Lundi	24	Wissembourg / La Paix
Dimanche	25	Wiss. / Pharma. Centrale	Dimanche	30	Seltz
Mai			Juin		
Samedi	01	Soultz s./forêts	Dimanche	06	Hatten
Dimanche	02	Wissembourg / La Paix	Dimanche	13	Mothern
Samedi	08	Wissembourg / L'Europe	Dimanche	20	Herrlisheim
Dimanche	09	Wissembourg / La Paix	Dimanche	27	Lauterbourg

Prenez soin de vous et pensez à respecter la distanciation sociale !



Santé et secours

URGENCES

15

Samu

17

Police
Gendarmerie

18

Pompiers

112

Toutes
urgences

« **Covi -Ecouter' 67** », une ligne d'écoute départementalisée, a été mise en place afin d'écouter et répondre aux citoyens : **03 88 11 62 20**
Un **numéro vert** répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**
(*gratuit depuis un poste fixe et un téléphone portable*).



**MEDECIN
DE GARDE**



En l'absence des médecins traitants, tous les soirs de minuit à 8h du matin :
composer le 15 en cas d'urgence vitale ou le médecin de garde

Joignez le médecins de garde au n°

03 69 55 33 33

Joignez les infirmier/ères de garde au n°

03 88 54 67 72

Adresse des infirmier/ères : BARISEEL Agnès

GRUNER Dorothee

1, Place du Château

BARISEEL Jean-Marc

ZSCHERPE Aurélie

Lauterbourg

GEORG Christiane

WEIMER Nadia

AMBULANCES

GREINER à NIEDERROEDERN

Tél.: **03 88 86 51 43**

ROLAND à BEINHEIM


Tél.: **03 88 86 31 46**

GREINER à WISSEMBOURG

Tél.: **03 88 94 91 01**

À SAVOIR

Renseignements pratiques

DÉCHETTERIE DE LAUTERBOURG Tél. 03 88 94 83 80 Horaires d'ouverture du mardi au samedi 09h00 - 11h45 13h30 - 16h45	ADMINISTRATION TRÉSORERIE SELTZ-LAUTERBOURG Tél. 03 88 86 50 68 CENTRE DES IMPÔTS WISSEMBOURG Tél. 03 88 54 18 90
LA POSTE DE LAUTERBOURG Tél. 03 88 94 80 80 Horaires d'ouverture du lundi au vendredi 09h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30 Le samedi 09h00 - 12h00	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DU RHIN Tél. 03 88 53 08 20 contact@cc-plaine-rhin.fr SYNDICAT DES EAUX Tél. 03 88 94 80 67 www.syndicat-eau-lauterbourg.fr
ESR ELECTRICITÉ Tél. 03 88 18 74 00	TAXI PONS Tél. 06 18 88 32 94 TAXI MARTIAL Tél. 06 61 14 29 03 TAXI GREINER Tél. 03 88 86 51 43
Office de Tourisme de LAUTERBOURG 21 rue de la 1 ^{ère} Armée - 67630 LAUTERBOURG Tél. 03 88 05 59 79	RAMONAGE GIEDINGER MOTHERN Tél. 03 88 94 39 54 SAS FRANCE RAMONAGE SELTZ Tél. 06 30 45 01 54
URGENCE GAZ Tél. 0800 47 33 33	GENDARMERIE DE LAUTERBOURG Tél. 03 88 94 80 12
CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE	
T. THIERSE / C. CHRISTEN A.S. MAZERAND / A. PEREIRA 3b, Place de la Gare LAUTERBOURG Tél. 03 68 03 29 74	C. GUTH / L. WENNER T. JESTADT / G. GERTZ 5, rue du Faubourg à LAUTERBOURG Tél. 03 88 94 81 07
Trouvez rapidement un kinésithérapeute dans le Bas-Rhin (67) www.kinesitherapeutes.net/departement-bas-rhin-67	
 <p>118 418 Dites « INFO KINÉ » Service 2,99€ / min + 2,99€ l'appel</p>	